



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2014

du Département des institutions et de la sécurité

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Département des institutions et de la sécurité (DIS) 2014 au Département des institutions et de la sécurité (DIS)

2014 a été marquée par la création du Département des institutions et de la sécurité. En effet, le DIS est né le 1er janvier suite à une nouvelle répartition. Pour répondre à la principale proposition issue des Assises de la chaîne pénale qui se sont tenues en juin 2013, le Conseil d'Etat a pris la décision de regrouper au sein d'un seul Département l'ensemble des acteurs qui forment cette chaîne pénale. Le Département de l'Intérieur devient ainsi le DIS et accueille la Police cantonale (POLCANT) et le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Ainsi, 2014 a permis de poursuivre la consolidation du Service pénitentiaire (SPEN). La planification des infrastructures pénitentiaires à l'horizon 2025 a notamment été présentée en juin. D'autres projets d'envergure ont également aboutis : la réforme des curatelles, le contre-projet à l'initiative « Stop à la pénurie de logements » soumis en votation en 2015 ou encore l'intégration dès 2016 de Genève à l'Académie de police de Savatan, enfin les citoyens vaudois ont largement accepté en mai le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux III ».

Service pénitentiaire – SPEN

Après une année 2013 difficile, le SPEN, a poursuivi en 2014 son travail afin de contrer la problématique de la surpopulation carcérale. 80 nouvelles places de détention ont été inaugurées à la Colonie fermée des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. En tout, ce sont quelque 250 cellules qui ont été ouvertes ou réaménagées en 2 ans et demi dans le canton. Malgré cela, les taux d'occupation de certains établissements restent importants et des détenus ont donc encore séjourné dans les zones carcérales des polices cantonale et municipale au-delà des 48 heures légales. En rappelant le caractère exceptionnel et provisoire de leur utilisation, des mesures d'amélioration des conditions de détention dans ces zones carcérales, décidées par le Conseil d'Etat en novembre 2013, ont déployé leurs effets. Toutefois, pour répondre à la fois à l'exigence sécuritaire, au besoin de places et à la prise en charge ciblée des diverses populations de détenus, le Conseil d'Etat a présenté en juin sa planification pénitentiaire à l'horizon 2025.

Police cantonale – POLCANT

La Police cantonale a rejoint le nouveau Département au 1er janvier. Avec son intégration, c'est l'entier de la chaîne pénale qui est désormais intégrée au sein du DIS. Très vite, en janvier 2014, la Police cantonale a dû assumer la responsabilité d'un événement majeur : la Conférence sur la Syrie dite « Genève 2 ». Avec l'appui des autres polices romandes, ce défi a été relevé avec succès. Durant cette année 2014, l'opération STRADA, de lutte contre les délits de rue, s'est également poursuivie. Un bilan en sera tiré en mars 2015. L'organisation policière vaudoise, entrée en vigueur le 1er janvier 2012, est, elle, entrée dans une phase de consolidation. Ainsi, la première accréditation définitive pour l'Association Police Lavaux a été accordée. L'Académie de police de Savatan a fait l'objet d'une annonce importante en décembre : l'intégration dès 2016 des aspirants de police genevois, dans un premier pour un période test de 2 à 3 ans. Avec cette arrivée aux côtés des Valaisans et des Vaudois, environ 80% des aspirants de police romands seront donc formés à Savatan.

Service de la sécurité civile et militaire – SSCM

Un important projet de réforme de la Protection civile a été accepté à l'unanimité par le Grand Conseil. La nouvelle loi prévoit une organisation simplifiée qui permettra d'assurer la même qualité de prestations à l'ensemble des habitants du canton. En 2014, le SSCM a été impliqué dans plusieurs exercices d'envergure : « CGN 14 », « Amok », « Air 14 » et « ERNS ». Ils ont permis d'exercer, de mettre en lumière ou encore de maîtriser les caractéristiques spécifiques à chaque situation. Durant cette année, la protection civile a été engagée à 33 reprises lors de situations d'urgence.

Service des communes et du logement – SCL

Après une année 2013 synonyme de grands changements organisationnels pour le SCL, 2014 a placé le Service devant de nombreux défis. La Division logement a fourni un important travail qui a permis d'aboutir au contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative « Stop à la pénurie de logements ». Une votation doit avoir lieu courant 2015. Le logement a également été au centre du premier Forum vaudois du logement qui s'est tenu en juin à l'Ecole de la construction de la Fédération vaudoise des entrepreneurs à Tolochenaz. Il a réuni plus de 200 personnes. Le guide « Participation et logement » est également sorti de presse en 2014. Cette publication a fait l'objet d'une présentation auprès des autorités communales vaudoises et plus de 1'000 exemplaires ont été distribués. Le 1er septembre, Mme Corinne Martin a pris la tête du service. Elle succède à M. Jean-François Bastian qui a assuré l'interim depuis le 1er mars 2013.

Service juridique et législatif – SJL

Le SJL a vécu une année riche au niveau du conseil et appui qu'il a fourni de manière transversale aux autres services, comme aux Départements et au Conseil d'Etat. Il s'est notamment beaucoup impliqué dans la refonte de la Loi sur la profession d'avocat. Le secteur recouvrement a, lui, enregistré une nouvelle augmentation de l'encaissement. 22,3 mio en 2014, contre 18,5 en 2013.

Office des curatelles et tutelles professionnelles – OCTP

Le 7 juillet, le Conseil d'Etat décide de mettre fin à une exception vaudoise : la curatelle imposée. Les citoyens ne pourront donc plus, à terme, être nommés curateurs contre leur gré. Le futur dispositif prévoit une répartition 50%-50% entre les curateurs professionnels et volontaires. Le Conseil d'Etat souhaite favoriser les solidarités, tout en évitant une augmentation globale du nombre de curatelles. En lien avec cette réforme, une nouvelle organisation de l'OCTP entrera en vigueur le 1er janvier 2015. Parallèlement, en mai, le Conseil d'Etat a validé le bilan de la réforme dite des « cas lourds » et l'a transmis au Grand Conseil.

Eglises et communautés religieuses

Le Conseil d'Etat a conclu de nouvelles conventions de subventionnement avec les Eglises et communautés reconnues d'intérêt public. Elles couvrent la période 2015-2019. Le Règlement d'application de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses a, lui, été adopté par le Conseil d'Etat. Il vient compléter le dispositif législatif prévu par la Constitution. Il fixe un cadre clair et exigeant aux communautés qui souhaitent demander cette reconnaissance d'intérêt public.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Secrétariat général (SG-DIS)

Groupes de prestations

302.1 Appui au chef du département

302.1 Appui au chef du département

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP, DTAP)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJL - UL - ACV - SECRI - MP) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OCTP – SDT – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

302.8 Office des curatelles et tutelles professionnelles

Assumer les mandats de protection d'adulte et de l'enfant (curatelles d'adultes, tutelles en faveur d'enfants, curatelles de recherche en paternité, curatelles de représentation, adoptions nationales) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Assurer le rôle d'autorité centrale cantonale en matière de protection internationale des adultes selon la convention de la Haye du 13 janvier 2000. Par le biais du bureau d'aide et aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix; organiser les cours proposés aux nouveaux tuteurs et curateurs désignés.

Descriptif

- Assumer la représentation légale des personnes concernées qui lui sont confiées par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des personnes concernées
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux personnes concernées
- Prendre en charge le suivi social des personnes concernées
- Faire valoir les droits des personnes concernées à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des personnes concernées devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat de protection
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS)
- Service des assurances sociales et de l'hospitalisation (SASH)
- Service de protection de la jeunesse (SPJ)
- Service pénitentiaire (SPEN)
- Centres sociaux régionaux
- CMS
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- police
- Avocats, notaires
- Institutions
- réseau médical
- Familles et proches des personnes concernées
- Curateurs privés
- Etc.

303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale et gestion de l'intendance.

Descriptif

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

Cathédrale:

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

Office des curatelles et tutelles professionnelles

Un bilan de la réforme dite des « cas lourds », élaboré par le DIS et l'OJV, a été validé par le Conseil d'Etat en mai 2014 et transmise au Grand Conseil. La Commission des affaires judiciaires du Grand Conseil a accepté à l'unanimité ce bilan en novembre 2014. L'OCTP doit relever plusieurs défis importants :

- faire face à l'augmentation des mandats de protection de l'adulte liée à la mise en œuvre de la réforme des cas lourds
- mener, en collaboration avec l'OJV et le DSAS, la mise en œuvre de la réforme de protection de l'adulte décidée par le Conseil d'Etat le 7 juillet 2014.

Pour relever ces défis, l'OCTP a décidé de mettre en place une nouvelle organisation, dont l'objectif est d'assurer une conduite efficace sur les plans stratégique et opérationnel. Elle entrera en vigueur le 1er janvier 2015.

Pour faire face à l'augmentation, passée et à venir, prévisible des mandats confiés à l'OCTP, le Conseil d'Etat est d'avis qu'une simple augmentation linéaire des effectifs ne suffit pas. De même, une réflexion doit être menée sur les locaux et l'organisation territoriale de l'OCTP. C'est pourquoi une analyse visant une simplification et une optimisation de la gestion des tâches administratives et financières du traitement des mandats de protection de l'adulte confiés à l'OCTP sera effectuée dans le courant du premier semestre 2015. Cette analyse devrait permettre d'effectuer à terme les tâches administratives les plus répétitives de manière plus efficiente et doter l'OCTP d'outils de travail plus performants.

Eglises et communautés religieuses

Signature de nouvelles conventions de subventionnement

Signature par le Conseil d'Etat de nouvelles conventions quinquennales de subventionnement réglant pour la période 2015-2019 le subventionnement des Eglises et communautés reconnues constitutionnellement (Eglise évangélique réformée vaudoise (EERV), Fédération ecclésiastique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD), Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud (CILV). Le chiffre global des subventions atteindra la somme de 61 mio en 2017.

Cathédrale

Avec la Commission d'utilisation (CUT), qui travaille en lien constant avec la Commission technique (CT), et avec son service d'intendance, la cathédrale a continué à voir s'améliorer les conditions de sa mise à disposition auprès du public et de ses utilisateurs. Si en novembre 2013, un nouvel orgue de chœur (Fernwerk) a été mis en place et inauguré, une nouvelle salle d'exposition a été ouverte en septembre 2014 avec la présentation des stalles historiques de la cathédrale (XIIIe siècle). L'activité générale concernant l'édifice a en outre continué à croître. La cathédrale demeurant avant tout un lieu consacré au culte, les chiffres suivants peuvent être mis en avant :

- 483'134 visiteurs (nouveau record)
- ouverture exceptionnelle des sous-sols pour des visites guidées organisées sur deux jours avec à la clé 1100 visiteurs
- organisation de 4 expositions, 21 concerts avec orchestre et chœur, 24 concerts d'orgue.

Intitiative parlementaire fédérale Schwaab : "les citoyens ne doivent pas être nommés curateurs contre leur gré"

Dans le cadre de la consultation fédérale sur l'initiative parlementaire Schwaab visant à supprimer l'obligation pour un curateur privé d'accepter un mandat de curatelle, le Conseil d'Etat vaudois y a répondu le 7 juillet 2014 en indiquant ne pas être favorable à la modification du Code civil suisse, portant atteinte à la souveraineté cantonale, et en demandant un délai transitoire de mise en œuvre de cinq à sept ans.

Sur cette base, le Conseil d'Etat a pris les décisions suivantes :

- Les citoyens ne seront plus nommés curateurs contre leur gré, quelle que soit l'issue de l'initiative fédérale Schwaab.
- Le dispositif de protection combinera mandataires professionnels et mandataires privés, dans une proportion de 50/50.

Le Conseil d'Etat a également validé les deux objectifs du futur dispositif cantonal de protection de l'adulte:

1. Favoriser les solidarités (des familles, des proches et des institutions) et les soutenir.
2. Eviter une augmentation globale du nombre de curatelles tout en offrant une protection adaptée à chaque personne nécessitant de l'aide.

Sur la base de ces décisions, un COPIL interdépartemental composé du DIS, du DSAS et de l'OJV proposera au premier trimestre 2015 au Conseil d'Etat une stratégie de mise en œuvre de l'adaptation de la protection de l'adulte.

Adoption du Règlement d'application de la Loi sur la reconnaissance des communautés religieuses

Avec cette nouvelle norme, le Conseil d'Etat a mis en place de manière complète le dispositif législatif prévu par la Constitution et prévoyant la possibilité pour les communautés religieuses à être reconnues par l'Etat. Ce sera pour elles le moyen d'entretenir de manière régulière des liens officiels avec les autorités cantonales. Deux droits leur seront en outre ouverts : l'aumônerie dans les établissements sanitaires et pénitentiaires, ainsi que l'accès au contrôle des habitants pour ce qui concerne les personnes domiciliées dans le canton qui se seront annoncées en tant que membre de la communauté en question et qui auront accepté que leurs données personnelles puissent être ainsi transmises. Avant cela, la communauté requérante devra être en mesure de répondre à toutes les conditions posées dans la loi, en respect de l'ordre juridique suisse et vaudois, et en démonstration de son intégration dans la société vaudoise. Le règlement prévoit que la durée de la procédure s'étend en principe sur 5 ans.

59.5 Logement

- Promotion de la construction de logements.
- Aide cantonale pour la création de logements subventionnés.
- Surveillance du parc de logements locatifs.
- Gestion administrative de l'instance de conciliation en matière de droit du bail.

Descriptif

- Etude de la problématique du logement dans le canton et définition de la politique du logement.
- Accompagnement des processus de légalisation (PGA, PPA, ...) et de réalisation (permis de construire, ...)
- Encouragement à la construction et à la rénovation de logements à loyers modérés et à loyers abordables pour la classe moyenne.
- Gestion du parc de logements subventionnés.
- Mesures personnalisées (aides individuelles).
- Mesure pour l'amélioration du logement dans les régions rurales et de montagne.
- Soutien à la construction de logements protégés.
- Contrôles sur l'aliénation de logements loués.
- Contrôles sur la démolition, la transformation, la rénovation et les changements d'affectation de maisons d'habitation.
- Conseil/formation en matière de droit du bail et soutien aux instances concernées.
- Accompagnement et soutien aux grands projets de logement notamment dans le cadre du groupement opérationnel des pôles.

Bénéficiaires / publics cibles / partenaires

- Communes, préfectures.
- Locataires et propriétaires.
- Sociétés coopératives, fondations, sociétés anonymes, Société vaudoise pour la création de logements modérés (SVLM).
- Investisseurs.
- Partenaires du logement, notamment Association suisse des locataires (ASLOCA), Chambre vaudoise immobilière (CVI), Union suisse des professionnels de l'immobilier, section vaudoise (USPI-Vaud).
- Notaires et architectes.
- Propriétaires de fermes ou de logements de montagne.
- Service du développement territorial (SDT).
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECO).
- Statistique Vaud.

303.2 Relations avec les communes

303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo).
- Secteur juridique, affaires communales et relations communales.
- Secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
- Fusion de communes.

Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
 - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
 - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
 - Gérer les relations financières avec les communes.
 - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
 - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
 - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
 - Vérifier la légalité et préavis pour les instances cantonales.
 - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
 - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
 - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
 - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
 - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu'entre les services de l'Etat:
 - Assurer le secrétariat exécutif de la plate-forme Canton-communes.
 - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
 - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
 - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
 - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SCL qui en surveille et coordonne les activités.

Descriptif

Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec" en fonction de l'évolution du cadre légal.

Activités des préfets

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
 - Vente de permis de chasse et de pêche.
 - Assermentations diverses.
 - Plan ORCA.
 - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.
- Ordre judiciaire.

- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- Statistique Vaud.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.

Direction

Le 1er septembre la nouvelle Cheffe de service, Mme Corinne Martin, est entrée en fonction, succédant à Jean-François Bastian qui occupait ce poste ad interim depuis le 1er mars 2013.

Délégué du Conseil d'Etat au logement

La rédaction du guide « Participation et Logement » a été finalisée, puis cette publication a été présentée et diffusée auprès des autorités communales vaudoises. Plus de 1'000 exemplaires ont été distribués.

L'organisation du premier Forum vaudois du logement, qui a eu lieu le 27 juin 2014, a réuni plus de 200 personnes à l'Ecole de la construction de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.

Enfin, les Villes de Morges, Gland et Aigle, les communes de la Riviera ont décidé d'élaborer un "Objectif logement" intercommunal, ce qui constitue une première dans le canton de Vaud.

Finances communales (ASFiCo)

L'Asfco a procédé au bouclage du 3ème exercice de la péréquation et à la mise en œuvre de l'EMPL 98 sur les relations financières entre l'Etat et les communes.

Diverses analyses financières ont été effectuées pour les fusions de communes, ainsi que des modifications et adoption de plafond d'endettement et de cautionnement communaux.

Secteur juridique

A la fin de l'année 2013, ce secteur a fusionné avec la section des droits politiques pour former la Division affaires communales et droits politiques et une nouvelle organisation a été mise en place courant 2014.

Il convient également de noter que les fiches juridiques du Service des communes et du logement (SCL) à l'attention des communes ont été mises à jour afin de pouvoir être publiées dans le courant 2015, une fois qu'elles auront été contrôlées à nouveau.

Enfin, le tableau d'acheminement des règlements communaux a lui aussi été intégralement contrôlé, mis à jour et publié sur notre site Internet.

Relations avec les communes

Le SCL a apporté une contribution importante au déploiement du portail pour les communes.

Par ailleurs, certaines tâches, telles que la publication du Canton-communes, la participation au COPIL Cyberadministration et au COPIL RegistreS, l'Aide-mémoire pour les municipalités vaudoises et les relations avec l'AVSM ont été reprises en main par la Division affaires communales et droits politiques nouvellement créée.

Fusion de communes

Six projets de fusion ont été soumis au peuple le 30 novembre 2014. Au total, les corps électoraux de 29 communes ont été appelés à se prononcer sur six conventions de fusion. Seuls deux projets de fusion ont été acceptés, soit la nouvelle commune de Lucens issue de la fusion de 6 communes et la nouvelle commune de Jorat-Mézières composée des communes de Carrouge, Ferlens et Mézières. Il faut toutefois rappeler qu'en dix ans, 22 fusions impliquant 86 communes ont abouti. Ainsi le nombre de communes est passé de 382 à 318.

Droits politiques

A la fin de l'année 2013, cette section a fusionné avec le secteur juridique pour former la Division affaires communales et droits politiques et une nouvelle organisation a été mise en place courant 2014.

Affaires préfectorales

Un suivi extracomptable des débiteurs a été mis en place dans les préfectures. Dorénavant, il sera possible de consulter

en permanence et par le biais de l'application "préfec" l'état de l'encaissement des dossiers pénaux dans les préfectures.

Mme Chantal Turin, nouvelle préfète à mi-temps dans le district de Nyon, est entrée en fonction dès le 1er juin 2014. Elle a remplacé Mme Nelly de Tscharner qui est partie à la retraite à la fin 2013.

Logement

La Division du logement a de nouveau connu des évolutions en 2014. Le départ de l'ancien chef de Division, remplacé dans le cadre d'une promotion interne, a conduit à un recadrage de l'organisation de la Division de manière l'adapter aux changements et à répondre aux différentes sollicitations et évolutions des besoins.

Il est également à noter que l'intégration de la Division dans le Service des communes et du logement a permis de mieux équilibrer les relations de la DL avec les autres entités de l'Administration.

Les réflexions menées dans le cadre de la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC) ont été concrétisées par l'élaboration de nouveaux outils pour permettre aux communes de soutenir la production de logement, notamment grâce à la nouvelle notion cantonale de LUP (logement d'utilité publique). Ces propositions font maintenant partie du contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative « Stop à la pénurie de logement ». Leur élaboration, comme leur présentation ont également marqué les activités de la DL durant l'année.

On note également une stabilisation des demandes pour les différentes aides pouvant être octroyées dans le cadre de l'aide et la promotion du logement.

Finances communales (ASFiCo)

L'Asfco a participé aux travaux relatifs à l'introduction de MCH2-communes VD (modèle comptable harmonisé) .

Secteur juridique

Ce secteur poursuit le contrôle des règlements communaux et intercommunaux adaptés en fonction de la révision de la loi sur les communes. Fin 2014, environ 180 règlements de conseil communal ou général ont été examinés.

Droits politiques

L'organisation des élections fédérales 2015 a déjà débuté et les dates des élections communales générales de 2016 ont été fixées par le Conseil d'Etat sur la base d'un projet de décision préparé par ce secteur.

Affaires préfectorales

L'application « préfec » des préfectures gère les tâches préfectorales principales et en particulier les comptes communaux. Chaque année les boursiers communaux transfèrent ces documents sous forme de papier aux préfectures qui les saisissent dans « préfec ». Afin de faciliter ces tâches et d'éviter des saisies de chiffres longues et fastidieuses un projet de transmission des comptes communaux par voie électronique est à l'étude.

Logement

Grâce au suivi méthodique de la Division, cette année 2014 a vu l'entrée en fonction, réussie et maîtrisée, du nouveau programme informatique de gestion des aides à la pierre. Parmi ses autres qualités, les progrès apportés vont en outre faciliter le travail des communes au bénéfice d'une délégation de compétence.

Fusion de communes

Plusieurs projets de fusion ont été finalisés fin 2014. Trois projets de fusion concernant 18 communes seront soumis aux corps électoraux le 25 janvier 2015. En juin et septembre 2015, trois autres projets de fusions, impliquant 10 communes, pourraient être soumis à votation populaire. Les membres des Conseils devront toutefois adopter préalablement les conventions de fusion en mars et juin prochain.

Délégué au logement

Le site web de l'Observatoire du logement préparé durant l'année 2014 sera opérationnel d'ici le mois d'avril 2015. Il s'agit d'une structure qui observe systématiquement et durablement la situation du marché vaudois du logement. C'est un outil de connaissance qui rassemble des indicateurs et des données statistiques destinées à faciliter l'évaluation et la mise en œuvre de politiques publiques communales et cantonales, tout comme les acteurs économiques à s'orienter.

Pour promouvoir les différents instruments cantonaux destinés à la construction, plusieurs rencontres avec les communes ont eu lieu.

Organigramme

www.vd.ch/scl

Relations avec les communes

www.vd.ch/communes

Finances communales

www.vd.ch/finances-communales

Affaires communales

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/affaires-communales/>

Fusions de communes

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/fusions-de-communes/>

Cyberadministration

<http://www.vd.ch/themes/territoire/communes/cyberadministration/>

Préfectures

<http://www.vd.ch/autorites/prefectures/>

Logement

www.vd.ch/logement/

Droits politiques

www.vd.ch/prochains-scrutins

Autre source

EMPL-D 98 septembre 2013_négociations financières [Texte adopté par le Conseil d'Etat](#)

Autre source

[Plate-forme canton-communes - présentation](#)

Autre source

[Brochure "Bienvenue au SCL"](#)

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (SJL)
Groupes de prestations
303.0 Gestion et administration du Service

303.0 Gestion et administration du Service

Gestion et administration du Service.

Descriptif

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Collaborateurs du Service.

303.1 Recouvrements

Secteur des recouvrements.

Descriptif

Recouvrer les créances de l'Etat en matière :

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .
- des amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires
- des créances LAVI

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Débiteurs.
- Canton.

303.6 Fonction juridique et légistique

Division juridique et légistique.

Descriptif

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

Secteur juridique

Le secteur juridique du SJL a poursuivi son activité transversale de conseil et d'appui au service des services.

Suite aux remarques émises dans le rapport 2013, la réflexion relative à l'application de l'article 163, alinéa 2 Cst-VD s'est poursuivie et a abouti à une révision de la directive du Conseil d'Etat y relative. Depuis lors, le travail du SJL est simplifié, la décision sur l'application de l'article 163, alinéa 2 Cst-VD relevant en premier lieu du Conseil d'Etat.

Le Secteur juridique du SJL a également été impliqué dans plusieurs dossiers législatifs. Ainsi, une refonte importante de la loi sur la profession d'avocat suit actuellement son cours. Le SJL est également chargé de travailler à la réponse aux interventions parlementaires relatives aux relations entre le législatif et l'ordre judiciaire, dossier qui devrait connaître des développements significatifs en 2015.

Pour le surplus, le SJL a été actif dans le conseil aux services et départements, respectivement au Conseil d'Etat, non seulement dans l'activité de conseil et sur le plan légistique, mais également dans le domaine du contentieux, et notamment dans les conflits du travail. Le SJL a également poursuivi son rôle d'instruction des recours au Conseil d'Etat et à la cheffe du Département, pour cette dernière en matière de logement subventionné. Ces dossiers ont posé quelques questions juridiques complexes.

Secteur recouvrement

Le secteur recouvrement du service a poursuivi son développement. Il est désormais doté d'un outil informatique performant simplifiant grandement le travail des gestionnaires. Cette rationalisation du travail a permis la reprise par le SJL du recouvrement des amendes et peines pécuniaires prononcées par des autorités judiciaires, ce qui représente plus de 12'000 dossiers par an. La reprise a été effective au 1er septembre 2014.

Sur le plan des chiffres, l'année 2014 a une nouvelle fois été record avec environ CHF 22.3 mio encaissés, contre CHF 18.5 mio l'année précédente.

Révision de la loi sur la profession d'avocat

le projet de nouvelle loi sur la profession d'avocat est en cours d'examen par une commission parlementaire. Il devrait être adopté par le Grand Conseil durant le premier semestre 2015.

Refonte/Mutualisation du système d'édition des lois

Les travaux visant à moderniser le système d'élaboration et d'édition de la législation vaudoise se sont poursuivis en 2014, avec quelques perspectives intéressantes de mutualisation avec d'autres cantons. Le projet s'inscrit dans le cadre plus large de la refonte du système d'information exécutif-législatif (SIEL). En attendant le nouvel outil, des travaux ont été entrepris afin de sécuriser les données publiées sur le site Internet de la législation vaudoise.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service juridique et législatif (SJL)
Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/sjl

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des fonctions supports réunies en Etat-major.

Descriptif

- Direction du service
- Secrétariat
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support prévention et communication
- Support formation
- Support logistique, technique, informatique et bâtiments
- Support renseignement

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Tribunaux, juges, procureurs
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Autres cantons / pays
- Justiciables
- Médias
- Fournisseurs, prestataires
- Commerces et entreprises

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PolCant servant de support, d'appui logistique et opérationnel au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc.

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôle des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Services techniques en charge du réseau radio POLYCOM et des développements d'applications électroniques et transmissions
- Soutien logistique en équipement, transport et ravitaillement
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Info-Centre (dossiers de police judiciaire)
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat (renseignement)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faitières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc.
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'Ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices communales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

105.2 Gendarmerie

La Gendarmerie veille à l'ordre et à la sécurité et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées. Elle exerce la police judiciaire à l'échelon local.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Police cantonale (PolCant)

Groupes de prestations

105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à une bonne complémentarité entre les partenaires de police judiciaire (Police de sûreté, Gendarmerie, Polices communales) et coordonner leur action

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Audition des victimes, identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination intercantonale sur le plan judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires et institutions
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Société civile
- Sociétés privées
- ESC UNIL (Ecole des sciences criminelles)
- EPFL
- HEIG Yverdon

Conférence sur la Syrie dite de "Genève 2"

La 2^e Conférence internationale sur la Syrie, déplacée de Genève à Montreux pour des raisons de capacité hôtelière, a eu lieu le 22 janvier 2014 au Petit palais du Fairmont Montreux Palace. Placée sous l'égide de l'ONU, cette rencontre a eu pour but d'initier un cycle de négociations en présence de représentants de haut rang de plus de 35 délégations.

La Police cantonale vaudoise a assumé la responsabilité de la gestion sécuritaire de l'évènement, en lien avec la Police cantonale genevoise et avec l'appui des autres cantons romands. La coordination des divers services impliqués, acteurs publics et privés, a été excellente et a permis à la conférence de se dérouler de manière sereine sur ce plan. Par ailleurs, les perturbations à la vie des habitants de Montreux ont été réduites au minimum et les demandes des commerçants inclus dans la zone sécurisée prises en compte. Sur le plan financier, le coût sécuritaire de la conférence s'est élevé à CHF 4,5 millions, pris en charge par la Confédération. Sur le plan de l'organisation, l'ONU, la Confédération et les autres partenaires étatiques se sont déclarés ravis de la qualité de l'accueil et des prestations garanties par les services du Canton de Vaud.

Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité : procédures en matière d'autorisation d'engagement d'agents de sécurité

Depuis le 1er avril 2014, le concordat sur les entreprises de sécurité s'applique également aux surveillants d'établissements nocturnes. Ceux-ci sont donc désormais soumis à un régime d'autorisation et doivent remplir certaines conditions. Le 12 novembre 2014, suite à des discussions avec les gérants d'établissements publics, la cheffe du DIS a émis un courrier qui précise en substance les points suivants, prenant en compte la réalité du terrain et la nécessité de garantir une sécurité performante pour ces établissements :

- « Temps d'essai » : l'émolument perçu au titre de la délivrance de l'autorisation d'engager un agent pourra être restitué quand l'annonce de départ intervient dans les trois mois qui suivent la date de la délivrance de l'autorisation. Cela permet à l'entreprise de disposer d'une forme de « temps d'essai », tout en employant un agent dûment autorisé, et sans incidence financière s'il s'avère que l'agent ne donne pas satisfaction.
- Solvabilité : s'agissant des agents d'établissements publics qui pratiquaient déjà et ont fait l'objet d'une demande d'autorisation avant octobre 2014, ils doivent soumettre un plan de désendettement à la Police cantonale dans un délai d'un an à compter de leur demande d'autorisation initiale. Dans l'intervalle, ces agents peuvent continuer à travailler.

Opération Strada de lutte contre la criminalité de rue

L'opération Strada, qui a débuté le 1er juillet 2013, s'est poursuivie sur toute l'année 2014 et se prolongera en 2015. Pour rappel, cette opération a permis de mettre en place un processus judiciaire accéléré pour les infractions en flagrant délit de vente de stupéfiants, d'infractions contre le patrimoine (y compris des cambriolages) et de violences contre les autorités et fonctionnaires sur la voie publique.

Avenir de Savatan

L'année 2014 a été marquée par l'annonce, en décembre, de l'intégration des aspirants de police genevois dès 2016. Depuis 2004, les cantons de Vaud et du Valais, ainsi que les polices communales de ces deux cantons, forment sur la commune de Lavey-Morcles à Savatan leur aspirants de police. D'une cinquantaine de policiers formés par an au départ, le nombre d'élèves est passé ensuite à plus d'une centaine dès 2011, que leur cursus conduite à l'obtention du brevet fédéral de policier. En 2011 également est venu s'ajouter la formation des assistants de sécurité publique des cantons et communes susmentionnés, ainsi que celle de la Police genevoise. A l'international, l'Académie a noué de nombreux contacts avec, entre autres, les polices françaises, allemandes, belges, bulgares ou roumaines.

Les liens tissés par l'Académie permettent d'envisager l'avenir positivement. D'une part, les facilités offertes par la place d'arme de Savatan font l'objet de développement. En 2014, le centre de subsistance de l'école a été repris par l'entreprise Eurest et les cuisines et réfectoires ont été rénovés.

D'ici à 2019, il est envisagé une autonomisation de l'Académie au travers d'un concordat liant les cantons partenaires et d'une série de conventions fixant le cadre juridique de la mise à disposition des infrastructures par la Confédération et la collaboration avec celle-ci. Les travaux en vue de cette autonomisation verront la participation du Canton de Genève, qui s'engagera pour une période test de formation de ses aspirants de police à Savatan de 2016 à 2018.

Enfin, à l'échelon romand, les conclusions du GT école romande mandaté par la CLDJP seront connues en 2015, de même que le plan définitif de stationnement de l'Armée quant à la disponibilité des places d'armes pour des usages civils.

Application de la LFacManif

Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations (LFacManif, RSV 172.56) permet une facturation systématique des prestations de l'Etat aux tarifs prévus dans les règlements cantonaux. La Police cantonale a été désignée compétente pour assurer le suivi de ces dossiers. Selon la nouvelle procédure, les organisateurs reçoivent un devis avant le déroulement de la manifestation et ont la possibilité de déposer une demande d'exonération dès cet instant ou peuvent attendre de recevoir la facture définitive, une fois la manifestation terminée. Afin de pouvoir traiter ces demandes, les organisateurs doivent présenter un dossier complet contenant leurs comptes définitifs, mentionnant les éventuels bénéfices ou pertes enregistrés, ainsi que tout autre élément utile dans l'appréciation de leur requête.

Afin de garantir une égalité de traitement, le Conseil d'Etat a élaboré un certain nombre de critères d'exonération, tels que le risque pour la sécurité publique, l'impact attendu pour le canton et la région ou le but de la manifestation (p.ex. non lucratif). En marge de ces critères, le Conseil d'Etat a également fait deux propositions : établir un plafond à 10% de leur résultat pour les manifestations bénéficiaires et accorder une exonération totale même lorsque les critères ne sont pas complètement remplis pour les manifestations déficitaires.

9 demandes ont été traitées en 2013 (8 relevant de la compétence du Conseil d'Etat et 1 de celle de la Cheffe du DIS), pour lesquelles des exonérations conséquentes ont été accordées (égales ou supérieures à 80%). En novembre 2014, 2 demandes d'exonération relevant de la compétence du Commandant de la Police cantonale ont été traitées, à savoir celles des Brandons de Grandson et du Festival Avenches Opéra, qui ont tous deux été exonérés à 100% au vu de leurs comptes déficitaires et du faible impact pour la sécurité publique. D'autres demandes sont en cours de traitement.

Réseaux sociaux

[Facebook](#)

[Twitter](#)

[Instagram](#)

Publications

[Polcant Info, notre magazine trimestriel](#) (brochures à télécharger au format PDF)

Statistiques

Criminalité et circulation routière

- [bilan circulation routière](#)
- [bilan de la criminalité](#)

Prévention de la criminalité

<http://www.cybercrime.ch>

<http://www.skppsc.ch>

<http://www.fedpol.admin.ch>

<http://www.mediapolice.ch>

Sites Internet

[Police cantonale vaudoise](#)

[Recrutement des polices vaudoises](#)

[Académie de police](#)

Votrepolice.ch

106.0 Administration centrale et état–major

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances et comptabilité centrale
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique détenus
- Service juridique
- Sécurité / sûreté et infrastructures
- Formation
- Systèmes d'information et gestion de projets
- Secrétariat
- Communication
- Séquestres

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Entités du Service pénitentiaire
- Partenaires et prestataires
- Personnes détenues et / ou sous autorité vaudoise

106.2 Office d'exécution des peines / OEP

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction sur la base des éclairages donnés par les établissements et les partenaires interdisciplinaires.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes et peines pécuniaires en peines fermes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnes condamnées sous autorité vaudoise.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Descriptif

- Garde, hébergement et traitement des prévenu-e-s ou des condamné-e-s, et participation à la réalisation des objectifs assignés à l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures
- Garantie des conditions de détention conformes aux bases légales en vigueur et respectueuses des Droits humains
- Collaboration avec les autorités, institutions et organes ayant à connaître de la situation du prévenu ou du condamné, en leur fournissant toutes les informations utiles et en leur soumettant toutes les propositions opportunes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les prévenu-e-s et les condamné-e-s
- Les autorités judiciaires et administratives
- Les partenaires interdisciplinaires

L'année 2014 a permis de poursuivre les objectifs de l'année précédente, suite à une année 2013 émaillée de nombreux événements nécessitant de prioriser certains projets devenus urgents et d'en reporter d'autres. Pour rappel, il s'agissait de préparer la croissance et de consolider un service dont les ressources et les moyens en nette augmentation doivent permettre le développement d'une stratégie pénitentiaire à long terme - tant au niveau des infrastructures qu'au niveau des concepts de prise en charge.

Les faits marquants de cette année sont les suivants :

Ressources humaines

Devant l'important développement du Service pénitentiaire (SPEN), la question des Ressources humaines est devenue centrale, voire essentielle, dans la réalisation de cette croissance. En sus de la nomination d'une nouvelle directrice des ressources humaines et de la réorganisation de son unité, 3 axes de travail ont été privilégiés :

1. Recrutement

Mise en service de l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies » (mai 2014), ouverture de la Colonie fermée (septembre 2014) et réorganisation du secteur « exécution des peines » aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe ou encore renfort au niveau de l'Office d'exécution des peines ; l'Unité des Ressources humaines (URH) a été confrontée à une importante demande de nouveaux engagements qui s'est traduit par près de 140 nouveaux/-lles collaborateurs/-trices (CDI / CDD confondus) en 2014 ! Afin de pallier les besoins, l'URH a mis sur pied une véritable task force « recrutement » de concert avec les établissements pénitentiaires, garantissant ainsi la bonne marche des établissements et l'ouverture des nouvelles structures. Force est de constater que cette tâche ardue devra se poursuivre en 2015, eu égard à un bassin de recrutement de plus en plus concurrentiel face aux besoins grandissant des autres cantons romands.

2. Soutien aux collaborateurs/-trices

Si le SPEN n'a pas vécu d'événements à large échelle, à l'instar de ceux de 2013, 5 agressions graves sur le personnel sont néanmoins à déplorer en 2014. Afin de faire face à cette violence, un travail de fond a été entrepris : d'une part la prévention en limitant au maximum les risques (réflexion sur le matériel autorisé en cellule et formation accrue du personnel avec la création d'un pool « formation ») et, d'autre part, la répression de ces actes avec, en sus de la sanction disciplinaire, un accompagnement du collaborateur par le SPEN en cas de dépôt de plainte. De surcroît, un suivi (débriefing et soutien psychologique) a été systématisé en cas d'événement de ce type.

3. Etude sur la santé au travail

De par la spécificité de la mission et la pénibilité intrinsèque des métiers pénitentiaires, le SPEN a lancé, en accord avec les associations professionnelles, une importante étude sur la pénibilité et la santé au travail des collaborateurs/-trices du service pilotée par l'Institut de santé au travail. Une première étape quantitative (questionnaire anonyme) s'est conclue avec succès sur un taux de réponse de 77 % permettant de déployer la 2e étape (groupes de réflexion) dont les conclusions interviendront au printemps 2015.

Surpopulation carcérale

A l'agenda des années précédentes, la question reste prégnante. En dépit de l'ouverture de nouvelles places de détention (notamment la Colonie fermée des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe en 2014), les taux d'occupation des établissements de détention avant jugement restent préoccupants (170% pour le Bois-Mermet, 150% pour La Croisée).

Parallèlement aux projets d'envergure de création de places de détention prévus pour le moyen et le long terme, le SPEN a travaillé autour de 3 axes :

1. Réaffectation du « secteur A » de la prison de la Tuilière et extension de la mission du Simplon

Suite à la sécurisation et à la réaffectation du « secteur A » de la Prison de la Tuilière (auparavant basse sécurité femmes) en un secteur de régime ordinaire pour les hommes exécutant une peine en attente de transfert dans un établissement d'exécution de peine, les régimes de travail externe et de semi-détention pour les femme ont été définitivement déplacés sur l'établissement du Simplon à Lausanne. Ces changements de régime ont permis une utilisation encore plus fine de chaque place de détention.

2. Convention avec le canton de Zurich

Malgré une situation tendue dans l'ensemble de la Suisse et une difficulté croissante pour l'Office d'exécution des peines à trouver des places (au sein du Concordat latin ou au sein des 2 autres), les relations nouées entre le SPEN et le canton de Zurich ont toutefois permis la signature d'une convention octroyant au Canton de Vaud la réservation de 10 places au Pénitencier de Pöschwies (Regensdorf).

3. Poursuite de la collaboration avec les partenaires police

L'impact de la surpopulation carcérale sur les zones carcérale et de rétention des polices cantonale et municipale de Lausanne n'a malheureusement pas pu être résorbé durant l'année 2014. Malgré l'ouverture de nouvelles places de détention, des détenus ont continué à séjourner dans ces zones au-delà des 48 heures légales. Les mesures adoptées à titre transitoire et exceptionnel par le Conseil d'Etat en novembre 2013 pour améliorer les conditions de détention dans ces zones ont donc été appliquées durant toute l'année 2014. De plus, des travaux ont été financés afin d'améliorer la prise en charge médicale et de permettre l'extinction de la lumière la nuit dans les cellules. Parallèlement, le SPEN a continué à soutenir logistiquement les différentes zones de rétention en fournissant notamment vêtements, matériel de première nécessité et prestations de buanderie.

Les bonnes relations avec les partenaires police et le constant dialogue entretenu au quotidien a permis tout au long de l'année 2014 de réagir sans délai en cas de demande de prise en charge particulière et de priorisation de transferts de personnes eu égard au risque auto-agressif ou aux pathologies psychiatriques de ces dernières. Dans l'attente de nouvelles infrastructures permettant d'absorber la totalité des demandes de détentions provisoires, la solidarité inter-service fonctionne et le SPEN en profite pour adresser ses remerciements aux partenaires police pour cette excellente collaboration.

Sécurisation des infrastructures pénitentiaires

Les audits sécuritaires menés en 2013 ont permis d'évaluer l'état des infrastructures pénitentiaires et d'en démontrer notamment le vieillissement. Des priorités quant à la modernisation, au renforcement et au renouvellement ont été définies et 2014 a vu une première étape de concrétisation de la sécurisation des infrastructures, avec notamment :

- Redéfinition complet et réattribution du mandat (marché public) de la sécurité du périmètre des EPO et du contrôle d'accès des EPO et de la Croisée ;
- Sécurisation du mur d'enceinte de la prison du Bois-Mermet ;
- Sécurisation du périmètre des EPO (sécurité passive, active et dynamique) avec la création d'un no mans's land supplémentaire et la pose d'éléments d'entrave à la venue de véhicules ;
- Remplacement de l'ensemble du dispositif d'interphonie (moyen de communication entre la personne détenue et la centrale de sécurité) à la prison de la Tuilière (marché public).

La sécurisation des différents sites du SPEN se poursuivra en 2015 et dans les années suivantes selon les priorités fixées et en cohérence avec le développement des infrastructures pénitentiaires.

Organisation du service

Parallèlement aux axes de travail inhérents au contexte pénitentiaire vaudois, voire romand, le SPEN a poursuivi son travail de réorganisation interne afin de gagner en clarté et en efficacité. Trois chantiers importants sont à relever :

1. Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe

Révision de l'organisation générale avec, comme première étape, une refonte complète du domaine « exécution des peines » et une division de la mission en 3 secteurs :

- secteur « exécution des peines » : gestion du plan d'exécution de la sanction jusqu'ici dévolu à l'Unité d'évaluation criminologique rattachée depuis le 01.01.2015 à la Direction, ce afin d'étendre ses prestations d'évaluation du risque aux autres établissements et à l'OEP ;
- secteur social : aide et contrôle social des condamnés ;
- secteur formation et animation : cours certifiant ou non pour les détenus et programme d'activités socio-culturelles.

2. Unité des Ressources humaines (URH)

Avec l'arrivée de Mme Cécilia de Santa Maria, nouvelle directrice des Ressources humaines, l'URH a pu progressivement déployer sa nouvelle organisation autour de 3 pôles :

- Administration et salaires,
- Recrutement, évaluation et développement,
- Formation.

3. Office exécution des peines (OEP)

Devant la forte augmentation des condamnations pénales (+ 41% en 24 mois) en général et notamment des mesures

thérapeutiques en particulier, l'OEP a initié un processus de refonte de son organisation et de son fonctionnement. Deux domaines clairs de compétences ont ainsi été définis, placés chacun sous la conduite d'un adjoint, soit le domaine Mesures et travail d'intérêt général et le domaine Peines privatives de liberté. En outre, les tâches de recouvrement des peines pécuniaires ont été transférées depuis le 1er septembre 2014 au Service juridique et législatif, déjà en charge du recouvrement des notes de frais pénaux.

Autres faits marquants

L'année 2014 marque également une étape importante sur le plan de la consolidation du Comité de direction avec la nomination de 3 cadres qui contribueront au pilotage du Service durant les prochaines années :

- Mme Cécilia de Santa Maria, directrice des Ressources humaines ;
- M. Florian Dubail, directeur de la prison du Bois-Mermet (Lausanne) ;
- Mme Valérie Petignat Hamel, directrice-adjointe de la prison de la Croisée (Orbe) ;

2014 en chiffres

- Journées de détention réalisées dans les établissements cantonaux:
312'679 (294'814 en 2013, soit une augmentation de 6.1%)
- Nombre de personnes condamnées sous autorité vaudoise (état au 31.12.2014):
791 personnes (709 en 2013, soit une augmentation de 11.6 %)
- Effectif du personnel (état au 31.12.2014):
571 ETP pour un total de 615 personnes
(482 ETP pour 545 personnes à fin 2013)
- Budget 2014:
Charges: CHF 120.6 millions
Recettes: CHF 30.0 millions

Projets particuliers

Si 2013 avait donné lieu aux premières concrétisations des mesures urgentes visant à combler partiellement la sous-dotation en terme d'infrastructures pénitentiaires et le vieillissement du parc existant, 2014 marque une année de transition avec la finalisation des projets à court terme et le dévoilement de la stratégie à plus longue échéance :

Colonie "fermée" aux EPO

Après 20 mois de travaux, la Colonie « fermée » des EPO a été mise en service le 1er septembre 2014 en offrant 80 places supplémentaires (places de travail comprises) en exécution de peine. Cette extension permet ainsi de faire face à la surpopulation carcérale que vit le canton de Vaud à l'instar d'autres cantons par l'augmentation de la capacité d'accueil dans le régime où il existe le plus gros goulet d'étranglement, soit en exécution de peine en milieu fermé.

Cette infrastructure flexible, à mi-chemin entre la sécurité renforcée du Pénitencier et le régime ouvert de la Colonie « ouverte » offre désormais un palier intermédiaire dans l'élargissement du régime du plan individuel de la sanction de la personne détenue, que ce soit pour des personnes condamnées à une peine ou à une mesure thérapeutique ou d'internement.

Révision de la loi sur l'exécution des condamnations pénales (LEP)

Faisant suite aux conclusions du rapport d'enquête Bänziger ainsi qu'à un postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal, la révision de la Loi sur l'exécution des condamnations pénales (LEP) a été initiée. Les principales modifications introduites dans le projet de loi, accepté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 28 mai 2014, portent essentiellement sur les voies de recours à l'encontre des décisions rendues par l'OEP. Le Conseil d'Etat préconise la suppression de la voie de droit devant le Juge d'application des peines au profit de la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal.

De nouvelles dispositions ont également été introduites afin de préciser les échanges d'information devant intervenir entre le corps médical et les autorités pénitentiaires et judiciaires, que ce soit en cas d'état de nécessité pour l'ensemble des personnes détenues, ou plus particulièrement, dans le suivi des personnes condamnées à une mesure thérapeutique.

La Commission des affaires judiciaires a accepté à l'unanimité le projet de loi. Le Grand Conseil devra quant à lui se prononcer début 2015.

Planification des infrastructures pénitentiaires vaudoises

Le 19 juin 2014, le Conseil d'Etat dévoilait sa planification pénitentiaire à horizon 2025 répondant aux deux missions dictées par le Code pénal : l'exigence sécuritaire avec une mise à jour globale du parc vaudois d'une part et la nécessité de la resocialisation, comme garant de la prévention de la récidive d'autre part. Pour ce faire, la planification se décline dans les étapes suivantes:

1. Plan directeur visant à redéfinir l'affectation des zones sur le site de la plaine de l'Orbe
2. 2017-2018 : construction d'une nouvelle Colonie « ouverte » de 80 places aux EPO et transformation de la Colonie existante (ouverte/fermée) en un secteur fermé homogène ;
3. 2017 : Réaffectation partielle de la prison de la Tuilière en un centre de mesures et de prise en charge des personnes (H/F) souffrant de troubles psychiques ;
4. 2019 : Sécurisation périmétrique du Complexe pénitentiaire de la plaine de l'Orbe (CPPO) incluant le domaine des EPO, celui de la Croisée et du futur remplaçant de la Prison du Bois-Mermet. Construction d'un poste de contrôle avancé central ;
5. ~2021 : Développement d'un nouveau secteur spécifique à la prise en charge des régimes dits « spéciaux » au sein du pénitencier de Bochuz et adaptation du régime « ordinaire » aux paradigmes sécuritaires et de prise en charge actuels ;
6. ~2025 : Remplacement de la prison lausannoise du Bois-Mermet avec la création au sein du CPPO d'une prison dédiée à la détention provisoire et à l'exécution anticipée de peine.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service pénitentiaire (SPEN)
Sources d'informations complémentaires

Sources

www.vd.ch/spen

www.vd.ch/penitentiaire

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

109.2 Protection de la population

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe nécessitant le déclenchement de tout ou partie du plan ORCA, y compris préparation d'exercice d'intervention
- Planification et coordination des mesures ORCA dans le cadre de manifestations importantes
- Pilotage et suivi des travaux de l'observatoire cantonal des risques (OCRi) et mise en oeuvre de la gestion globale et intégrée des risques et dangers
- Planification des plans d'intervention requis en fonction des dangers et grands risques répertoriés
- Planification et coordination de l'entraide interrégionale, intercantonale et transfrontalière en cas de catastrophe
- Suivi des mesures sanitaires et de protection AC, en collaboration avec les instances concernées
- Planification et coordination de la logistique destinée à l'assistance des personnes en quête de protection
- Planification et coordination à l'échelon cantonal des mesures fédérales de rationnement et de contingentement relatives à l'approvisionnement économique du Pays en cas de pénurie
- Instruction des responsables communaux de l'approvisionnement économique du Pays

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Groupes de prestations
109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standar-disé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à "Lothar")

Direction

La conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, présidée par M. Denis Froidevaux, s'est réunie les 22 et 23 mai 2014 à Cortaillod (NE).

Protection de la population

Exercice d'état-major "CGN 14"

Un exercice d'état-major au profit de la Compagnie générale de navigation a été réalisé le 28 mai 2014. Il a permis d'exercer la direction de la CGN dans une situation de crise et les interactions avec les moyens de sauvetage.

Exercice d'un tireur actif dans une école "AMOK"

En collaboration avec le DFJC et l'ensemble des partenaires de la protection de la population, un exercice de tireur actif dans une école "AMOK" s'est déroulé au Day le 17 avril 2014. Dit exercice a pu mettre en lumière les caractéristiques spécifiques à ce genre d'intervention.

Meeting aérien "AIR 14"

La gestion du dispositif sécuritaire du meeting aérien "AIR 14" de Payerne fut assurée conjointement par les cantons de Vaud et Fribourg en appui de la Confédération. Le dispositif mis en place a permis de maîtriser l'ensemble des aspects sécuritaires de la plus grande manifestation organisée en Suisse en 2014.

Exercice du Réseau national de sécurité "ERNS"

Avec en toile de fond une situation de pénurie d'électricité et de pandémie, cet exercice a entraîné les processus décisionnels entre les cantons et la Confédération. Les cheffes du DIS et du DTE y ont participé activement ainsi que l'ensemble des services concernés et la Ville de Lausanne.

Protection civile

Engagements PCi

La protection civile a été engagée à 33 reprises lors de situation d'urgence (par exemple : recherches de personnes, évacuations, hébergement, ravitaillement des partenaires, inondations, appui à la circulation, appui à la tenue de la Conférence sur la Syrie, appui police lors de l'incendie Thévenaz-Leduc). Plusieurs organisations régionales de protection civile (ORPC) ont été sollicitées pour des engagements au profit de la collectivité, tels que Meeting AIR 14 Payerne, Montreux Jazz Festival, Paléo Festival, Marathon et Triathlon de Lausanne, Tour de Romandie 2014. Pour l'ensemble de ces activités, 1591 personnes ont été convoquées, représentant 3883 jours de service.

Le total des activités de la protection civile vaudoise en 2014 représente 29502 jours de service pour 14430 personnes impliquées.

Formation

Dans le cadre de la formation des astreints:

- 693 personnes ont suivi une journée d'information;
- 483 personnes ont terminé leur Ecole de formation de base dans cinq domaines différents;
- 47 personnes ont pris part à des cours de spécialistes;
- 147 personnes ont suivi des cours de perfectionnement;
- 160 personnes ont participé à des cours de cadres;
- 88 personnes ont suivi un stage pratique.

Affaires militaires et logistique (AMiL)

Affaires militaires

Trois visites de troupe en parrainage étaient prévues. Seul le bataillon de chars 18 a été visité par Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux. Le bataillon de carabiniers 1 a été visité par le chef de service du SSCM. La troisième visite a été annulée.

Le 30 octobre 2014, la cheffe du DIS a invité les officiers de carrière domiciliés ou oeuvrant en terre vaudoise à la réception annuelle.

Le 25 novembre 2014 a eu lieu au Château de Morges la cérémonie de libération des officiers et sous-officiers supérieurs vaudois durant laquelle Mme la conseillère d'Etat Béatrice Métraux leur a délivré son message. Pour la deuxième fois, les jeunes officiers vaudois promus dans l'année étaient conviés à y participer.

Logistique

"Vercingétorix" Opération de collecte des armes privées et démilitarisées

L'opération reconduite pour une première fois a permis de collecter plus de 600 armes et 270 kg de munition à l'Arsenal de Morges et sur quatre sites décentralisés (Aigle, Lausanne, Payerne et Yverdon-les-Bains) qui ouvraient leurs portes à raison de deux matinées le samedi par emplacement, réparties sur l'année.

Musée militaire vaudois (MMV)

L'exposition temporaire des Services secrets a été prolongée en 2014. Elle s'est terminée au 30 octobre 2014 avec un total de plus de 30'000 visiteurs.

Appelé à devenir une référence pour les historiens, le livre *"De Nimègue à Java : les soldats suisse au service de la Hollande (XVII-XX^e siècles)"* a été publié sous l'égide du Château de Morges et ses Musées.

Le Château a accueilli une toile en dépôt longue durée et dévoilé l'oeuvre restaurée du peintre Ferdinand Hodler qu'il avait réalisée contre le mur de la cantine de troupe lors de son cours de répétition (CR) en 1881 à la Caserne de Bière. Elle appartient au Musée national suisse.

AGILE

L'exposé des motifs et projet de loi a été présenté au Grand Conseil qui l'a approuvé à l'unanimité le 18 novembre 2014. Cette loi vise une protection civile moderne avec une organisation simplifiée, basée sur les 10 districts. Par ailleurs, elle permettra d'assurer une même qualité de prestations à l'ensemble des citoyennes et citoyens du canton.

POLYALERT - Alarme à la population

En raison du retrait de l'opérateur de télécommunication Swisscom, l'Office fédéral de la protection de la population s'est vu contraint d'obliger les cantons de changer l'ensemble des télécommandes des sirènes d'alarme de la population. Ce projet porte le nom de Polyalert.

Pour le canton de Vaud, 450 sites d'alarme sont en cours de modernisation. La vétusté des sites et la non-conformité électrique et mécanique de certains d'entre eux ont contraint le canton à un volume de travaux conséquents, pour un montant de 1,5 millions de francs sur 2014-2015. Malgré ces contraintes, les travaux avancent et l'alarme à la population sera garantie dès le 1er janvier 2016 sur le nouveau système Polyalert. Il est à noter que durant les travaux de migration, les mesures sont prises afin de garantir l'alarme à la population 24h/24h.

CERTIFICATION ISO 9001

Le SSCM a débuté en 2014 les travaux d'analyse en vue d'obtenir la certification ISO 9001 à fin 2015.

Département des institutions et de la sécurité (DIS)
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
Sources d'informations complémentaires

Site Internet

Pour tous renseignements ou informations complémentaires, visitez les pages internet du SSCM : www.vd.ch/sscm.